



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance 15 juillet 2024

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **15 juillet 2024** à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Dany Dion, Madame Karine Roussel, Madame Stéphanie Gagnon, Monsieur Gaétan Gagnon, Monsieur Dorté Létourneau et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES**
- 2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 13 juin 2024
 - 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024
- 3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du 13 juin 2024 au 10 juillet 2024
 - 3.2 Dépôt et approbation du rapport financier consolidé 2021 de la municipalité des Escoumins
 - 3.3 Autorisation de dépense dans le cadre du Festival Marin des Escoumins/ Défi-Évasion
 - 3.4 Autorisation de dépense dans le cadre du Festival Marin des Escoumins/ Les jeux Carnito
 - 3.5 Autorisation d'engagement/ Employée numéro 13-0044 à titre d'agente de développement
- 4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES**
 - 4.1 Randonnée Vélo Santé – Alcoa 2024
 - 4.2 Demande d'appui de la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac
 - 4.3 Demande de commandite/ Conseil des Chevaliers de Colomb 7205 – 15e édition du tournoi de golf-bénéfice
- 5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL**
- 6.0 URBANISME**
 - 6.1 Dépôt/ Rapport sommaire des permis du mois de juin 2024
- 7.0 INCENDIE**
- 8.0 VOIRIE MUNICIPALE**
 - 8.1 Octroi de mandat à la firme Hydro-Ressources/ Suivis annuels de la rivière des Escoumins secteur rue des Cornouillers
 - 8.2 Demande d'autorisation/ Dénomination de la partie de rue entre le 40 et le 42, rue Hilaire
 - 8.3 Entériner la dépense auprès de la Galerie du Tapis/ Rénovation salle multifonctionnelle
 - 8.4 Autorisation de dépense/ Ajout budget supplémentaire – Projet stabilisation du talus de la rivière des Escoumins



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)**
 - 9.1 Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable
- 10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM**
- 11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS**
 - 11.1 Demande d'autorisation spéciale – Parc des Chutes
- 12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS**
- 13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS**
- 14.0 PROJETS**
 - 14.1 Autorisation d'achat/ Projet acquisition d'une borne touristique
 - 14.2 Demande d'autorisation/ Projet « Exposition Estuaire »
- 15.0 OFFRES DE SERVICES**
- 16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M.O.T. ET AUTRES**
 - 16.1 Demande de partenariat avec la municipalité pour le soutien des enfants dans leur communauté – CISSS de la Côte-Nord
 - 16.2 Correspondance de la Croix-Rouge Canadienne – Aide aux victimes de feux de forêt
 - 16.3 Dépôt/ Lettre d'avis pour congé parental
 - 16.4 Dépôt/ Rapport annuel 2023-2024 – Réseau Biblio de la Côte-Nord
- 17.0 AFFAIRES NOUVELLES**
 - 17.1 Offre de services professionnels pour support et consultation en urbanisme
 - 17.2 Demande d'autorisation/ Dépôt de projet pour les journées de la Culture
 - 17.3 Fin du lien d'emploi de la greffière-trésorière adjointe et autorisation d'affichage du poste de secrétaire au greffe
- 18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19.0 AJOURNEMENT**
- 20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

N° 24-07-150 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-07-151 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 13 JUIN 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance en ajournement du 13 juin 2024 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution
N° 24-07-152

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **M. Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-07-153

AUTORISATION DE PAIEMENT / COMPTES DU 13 JUIN 2024 AU 10 JUILLET 2024

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 13 juin 2024 au 10 juillet 2024 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote numéro 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du 13 juin 2024 au 10 juillet 2024 tels que présentés par la greffière-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil :	190 340.66 \$
Comptes à payer :	119 406.81 \$
Total des comptes	309 747.47 \$

N° 24-07-154

DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2021 DE LA MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a effectué l'audit des états financiers consolidés de la municipalité des Escoumins qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les autres renseignements complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou erreurs;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton considère que les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité des Escoumins au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Stéphanie Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil accepte les états financiers consolidés tels que déposés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 avec un surplus de 76 933 \$ (soixante-seize mille neuf cent trente-trois dollars).

N° 24-07-155 AUTORISATION DE DÉPENSE DANS LE CADRE DU FESTIVAL MARIN DES ESCOUMINS/ DÉFI-ÉVASION

ATTENDU QUE le Festival Marin des Escoumins aura lieu du 30 août au 1^{er} septembre 2024;

ATTENDU QU'une activité de jeux d'évasion aura lieu le 31 août prochain dans le cadre de ce festival;

ATTENDU QUE Défi-Évasion est au montant de 4 705.81 \$ (quatre mille sept cent cinq dollars et quatre-vingt-une cents) plus les taxes applicables;
ATTENDU QU'il en coûtera 10 \$ (dix dollars) par participant pour effectuer le Défi-Évasion;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 4 705.81 \$ (quatre mille sept cent cinq dollars et quatre-vingt-une cents) plus les taxes applicables auprès de l'entreprise Défi-Évasion inc. dans le cadre du Festival Marin le 31 août prochain.

N° 24-07-156 AUTORISATION DE DÉPENSE DANS LE CADRE DU FESTIVAL MARIN DES ESCOUMINS/ LES JEUX CARNITO

ATTENDU QUE le Festival Marin des Escoumins aura lieu du 30 août au 1^{er} septembre 2024;

ATTENDU QU'une activité de jeux d'amusement aura lieu le 31 août prochain dans le cadre de ce festival;

ATTENDU QUE la location d'appareils d'amusements auprès de l'entreprise « Les jeux Carnito » est au montant de 2 899.85 \$ (deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents) plus les taxes applicables;

ATTENDU QU'il en coûtera 5 \$ (cinq dollars) par participant pour profiter de cette activité de jeux d'amusement;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 2 899.85 \$ (deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents) plus les taxes applicables auprès de l'entreprise les jeux Carnito dans le cadre du Festival Marin le 31 août prochain.

N° 24-07-157 AUTORISATION D'ENGAGEMENT / EMPLOYÉE NUMÉRO 13-0044 À TITRE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins, a procédé à l'embauche de l'employée numéro 13-0044 à titre d'agente de développement en février dernier;

ATTENDU QUE sa période de probation de 6 (six) mois se termine le 24 juillet prochain;

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Andrée Lessard, est satisfaite des services de l'employée numéro 13-0044;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° 24-07-158

QUE le Conseil autorise le maire ainsi que la directrice générale à signer le contrat d'engagement de l'employée numéro 13-0044 à titre d'agente de développement pour la municipalité de Les Escoumins pour une période de 5 (cinq) ans.

RANDONNÉE VÉLO-SANTÉ – ALCOA 2024

ATTENDU QUE la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan tiendra sa 20^e édition de la Randonnée Vélo Santé - Alcoa les 23, 24 et 25 août prochain;

ATTENDU QUE, selon la programmation prévue, les cyclistes traverseront notre municipalité le vendredi 23 août 2024 entre 10 h et 11 h et effectueront un arrêt au bureau d'accueil touristique de Les Escoumins;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'événement demandent à la Municipalité si elle souhaite souligner d'une façon particulière le passage des cyclistes en nommant, par la même occasion, une personne responsable à cet effet;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil donne son accord afin de souligner le passage des cyclistes au bureau d'accueil touristique et nomme les conseillers Dorté Létourneau et Gaétan Gagnon, personnes responsables dudit accueil au Bureau d'accueil touristique de la municipalité le vendredi 23 août 2024.

N° 24-07-159

DEMANDE D'APPUI DE LA CORPORATION B.E.S.T. GOLF DE TADOUSSAC

CONSIDÉRANT QUE la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac désire présenter une demande d'aide financière à la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac a travaillé depuis quelques années, à donner un nouveau swing au Club de golf à Tadoussac en rehaussant la qualité du terrain et en y installant un système d'irrigation;

CONSIDÉRANT les efforts entrepris, l'appui obtenu par le milieu, l'engagement bénévole et les résultats démontrés par cet organisme dans la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT QUE dans la continuité de l'amélioration de la qualité du terrain, cela passe par l'acquisition de nouveaux équipements performants et la qualité du service à la clientèle par l'amélioration des installations;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'APPUYER la demande d'aide financière de la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation municipale de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

N° 24-07-160

DEMANDE DE COMMANDITE / CONSEIL DES CHEVALIERS DE COLOMB 7205 – 15^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE

ATTENDU QUE le Conseil des Chevaliers de Colomb 7205 des Escoumins organise un tournoi de golf-bénéfice qui aura lieu le samedi 24 août prochain;

ATTENDU QU'afin de souligner leur 15^e édition, la réalisation du tournoi de golf se déroulera sur deux (2) terrains différents en simultané, soit celui du Club de golf le Méandre de Forestville et celui du Club de golf de Tadoussac;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb sollicitent la municipalité des Escoumins afin de leur venir en aide soit par le don d'un cadeau qu'ils pourront remettre aux participants, par l'achat d'un panneau publicitaire à l'image de la municipalité qui



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

sera installée sur le terrain de golf lors de la journée ou par l'achat d'une commandite pour un trou d'un coup;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 100 \$ (cent dollars) pour la commandite d'un trou lors du tournoi-bénéfice qui se tiendra le samedi 24 août 2024 en simultané sur le terrain du Club de golf Le Méandre de Forestville et celui du Club de golf de Tadoussac.

****DÉPÔT**

RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 20247

N° 24-07-161

OCTROI DE MANDAT À LA FIRME HYDRO-RESSOURCES/ SUIVIS ANNUELS DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS SECTEUR RUE DES CORNOUILLERS

ATTENDU QUE le 11 avril 2024, la municipalité des Escoumins a reçu un courriel et quelques documents par l'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord concernant un risque d'érosion dans le secteur de la rue des Cornouillers;

ATTENDU QUE L'Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord fait mention de certaines recommandations, dont la surveillance et l'intervention possible de ce secteur, car l'érosion et le régime hydrologique de la rivière a changé considérablement depuis 2013, soit depuis le retrait du barrage dans le secteur;

ATTENDU QUE monsieur Michael Verreault, hydrogéologue de la firme Hydro-Ressources, nous confirme qu'à la suite de l'analyse des données disponibles, il n'y a pas urgence à intervenir rapidement;

ATTENDU QUE monsieur Verreault mentionne notamment qu'il n'y a pas d'indice pouvant suggérer de glissements majeurs, de type fortement rétrogressif et par conséquent, ne suggère pas d'intervention immédiate;

ATTENDU QU'il serait toutefois opportun d'effectuer un suivi sur quelques années afin de bien cibler la problématique;

ATTENDU QUE les actions recommandées sont les suivantes :
Implantation de bornes d'arpentage dans le secteur concerné (2024);
Réalisation d'un premier relevé de drone suivant la mise en place des bornes (juin ou juillet);

Relevé de drone sur les deux (2) années suivantes (même période), tout en laissant les bornes en place afin de mesurer la régression de la berge;
Analyse du retrait, si présent;
Recommandation et réévaluation après trois (3) ans.

ATTENDU QUE la firme Hydro-Ressources nous propose de répartir sur 2 (ans) ans les coûts reliés à cette intervention, soit en 2025 et en 2026;
les coûts pour le suivi annuel de la rivière des Escoumins en 2025 seront de 10 416.67 \$ (dix mille quatre cent seize dollars et soixante-sept cents) plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les coûts pour le suivi annuel de la rivière des Escoumins en 2026 seront de 5 208.33 \$ (cinq mille deux cent huit dollars et trente-trois cents) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroie le mandat à Hydro-Ressources pour effectuer le suivi annuel sur une période de trois ans de la rivière des Escoumins (2024-2025-2026).

N° 24-07-162

DEMANDE D'AUTORISATION / DÉNOMINATION DE LA PARTIE DE RUE ENTRE LE 40 ET LE 42, RUE HILAIRE

10698



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la partie de rue située entre le 40 et le 42, rue Hilaire n'a pas de dénomination;

ATTENDU QUE la municipalité a comme projet de procéder au bouclage du réseau d'aqueduc dans ce secteur;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain actuel a accepté de céder une partie de celui-ci sur une largeur de 20 (vingt) mètres jusqu'à la rue Saint-Marcellin Ouest à la municipalité des Escoumins;

ATTENDU QUE cette section de rue déjà existante pourrait se nommer la rue Laurencelle, car le propriétaire actuel de cette section de rue se nomme ainsi;

ATTENDU QUE les entrées privées des propriétés du 40 et du 42, rue Hilaire sont situées dans cette section de rue et que la collecte des matières résiduelles et recyclables se fait également dans cette section;

ATTENDU QUE lors des travaux de déneigement en période hivernale, l'entrepreneur dépose la neige tout juste après la fin du pavage;

ATTENDU QUE cette accumulation devient par moment problématique pour ces deux résidences;

ATTENDU QUE pour ces raisons, lors de la remise en état des lieux suite aux travaux de bouclage, la municipalité pourrait profiter de cette occasion pour y instaurer une surface de roulement adéquate et un cercle de virage en pied de talus;

ATTENDU QUE cela facilitera et rendra sécuritaire les manœuvres des véhicules de déneigement et des entrepreneurs pour la collecte des matières résiduelles et recyclables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de nommer la section de rue située entre le 40 et le 42, rue Hilaire « rue Laurencelle » ;

QUE la demande d'officialisation du nom de rue soit transmise à la Commission de Toponymie du Québec pour approbation ;

QUE le conseil accepte également d'instaurer une surface de roulement adéquate et un cercle de virage en pied de talus lors des travaux de bouclage.

N° 24-07-163

ENTÉRINER LA DÉPENSE AUPRÈS DE LA GALERIE DU TAPIS / RÉNOVATION SALLE MULTIFONCTIONNELLE

ATTENDU QUE la Galerie du Tapis a procédé à la préparation et à la pose d'un nouveau couvre-plancher dans la cuisine de la salle multifonctionnelle;

ATTENDU QUE nos employés n'avaient pas les formations et compétences nécessaires pour effectuer ce type de travail;

ATTENDU QUE le coût des travaux s'élève à 4 304.90 \$ (trois mille trois cent quatre dollars et quatre-vingt-dix cents) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine la dépense pour la préparation et la pose d'un nouveau couvre-plancher dans la cuisine de la salle multifonctionnelle auprès de la Galerie du Tapis au montant de 4 304.90 \$ (trois mille trois cent quatre dollars et quatre-vingt-dix cents) plus les taxes applicables;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° 24-07-164

QUE les crédits requis soient prélevés à même la subvention reçue par la municipalité des Escoumins pour la réfection de la salle multifonctionnelle.

AUTORISATION DE DÉPENSE / AJOUT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – PROJET STABILISATION DU TALUS DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a débuté la stabilisation en urgence du talus de la rivière des Escoumins en 2023;

ATTENDU QU'un dépassement de coûts est à prévoir en raison de diverses demandes de formulaires supplémentaires ou de modifications de certains plans auprès des ministères concernés, soit celui du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la firme Environnement CA afin de compléter le montage de l'autorisation ministérielle à partir des nouvelles informations reçues;

ATTENDU QUE ce mandat s'élève à 2 750 \$ (deux mille sept cent cinquante dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 2 750 \$ (deux mille sept cent cinquante dollars) plus les taxes applicables auprès de l'entreprise Environnement CA afin de compléter le montage de l'autorisation ministérielle pour le projet de stabilisation du talus de la rivière des Escoumins.

****DÉPÔT**

NIVEAU D'EAU LAC GARDNER – EAU POTABLE

****DÉPÔT**

DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE – PARC DES CHUTES

N° 24-07-165

AUTORISATION D'ACHAT / PROJET ACQUISITION D'UNE BORNE TOURISTIQUE

ATTENDU QU'UNE borne touristique est une installation qui permet d'améliorer l'expérience des touristes en leur fournissant des informations telles que des recommandations d'activités, des itinéraires et des informations sur les événements locaux;

ATTENDU QU'en offrant ce service, les visiteurs ont un accès rapide et personnalisé à des renseignements essentiels pour explorer la région, et ce, en plusieurs langues;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins souhaite procéder à l'achat et à l'installation d'une borne touristique;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins bénéficiera de l'appui financier de la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme vitalisation et bénéficiera également du soutien financier du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit;

ATTENDU QUE le projet d'installation d'une borne touristique est au montant de 44 173.40 \$ (quarante-quatre mille cent soixante-treize dollars et quarante cents) plus les taxes applicables auprès de l'entreprise Humanity-Tech;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le projet d'acquisition d'une borne touristique pour la municipalité des Escoumins pour un montant total de 44 173.40 \$ (quarante-quatre mille cent soixante-treize dollars et quarante cents) plus les taxes applicables;

QUE 80 % des crédits requis soient prélevés à même la subvention obtenue par la MRC de La haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme Vitalisation;



N° de résolution
ou annotation

N° 24-07-166

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le 20 % des crédits requis soient prélevés à même le budget général.

DEMANDE D'AUTORISATION / PROJET « EXPOSITION ESTUAIRE »

ATTENDU QUE monsieur Jocelyn Praud, photographe, a présenté un projet d'exposition photographique « Exposition Estuaire » à la municipalité des Escoumins à l'automne dernier;

ATTENDU QUE ce projet visait à exposer ses photographies sur le terrain appartenant à la municipalité des Escoumins, soit celui longeant la baie des Escoumins près du quai du Traversier;

ATTENDU QUE le projet a reçu le financement nécessaire pour la réalisation du projet « Exposition Estuaire » auprès des partenaires décrits ci-dessous :

Tourisme Côte-Nord :	20 000 \$
MRC de La Haute-Côte-Nord :	6 657 \$
Municipalité Les Escoumins :	2 000 \$
Pharmacie Brunet Les Escoumins :	1 000 \$
Quincaillerie Home Hardware (L-P Lepage) :	1 000 \$
Croisières Escoumins :	1 000 \$
Administration de pilotage du Saint-Laurent :	1 000 \$
Conseil de la Première Nation des Innus Essipit :	1 000 \$
Boisaco :	1 000 \$

Total : **34 657 \$**

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil approuve le montage financier décrit ci-dessus et atteste que le projet « Exposition Estuaire » sera financé à 100 % par les partenaires suivants : Tourisme Côte-Nord, MRC de La Haute-Côte-Nord, Municipalité Les Escoumins, Pharmacie Brunet Les Escoumins, Quincaillerie Home Hardware (Louis-Philippe Lepage), Croisière Escoumins, Administration de pilotage du Saint-Laurent, Conseil de la Première Nation des Innus Essipit et Boisaco.

QUE la part des crédits requis par la municipalité des Escoumins soient pris à même le budget général.

****DÉPÔT**

DEMANDE DE PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ POUR LE SOUTIEN DES ENFANTS DANS LEUR COMMUNAUTÉ – CISSS DE LA CÔTE-NORD

****DÉPÔT**

CORRESPONDANCE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE – AIDE AUX VICTIMES DE FEUX DE FORÊT

****DÉPÔT**

LETTRÉ D'AVIS POUR CONGÉ PARENTAL

**** DÉPÔT**

RAPPORT ANNUEL 2023-2024 – RÉSEAU BIBLIO DE LA CÔTE-NORD

N° 24-07-167

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR SUPPORT ET CONSULTATION EN URBANISME

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal devra s'absenter durant quelques semaines pour cause de congé parental sous peu;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme pour support et consultation en urbanisme durant quelques semaines afin d'éviter les ruptures de service auprès de la municipalité au niveau de l'émission des permis de construction et autres certificats d'autorisation sur son territoire;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Forum – Service d'urbanisme au montant de 11 000 \$ (onze mille dollars) plus les taxes applicables;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la firme Forum – Service d’urbanisme débutera le mandat à compter du 5 août 2024;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Stéphanie Gagnon**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte l’offre de services professionnels pour support et consultation en urbanisme de la firme Forum – Service d’urbanisme au montant maximal de 11 000 \$ (onze mille dollars) plus les taxes applicables, et ce, pour une banque de temps de 100 (cent) heures.

N° 24-07-168

DEMANDE D’AUTORISATION / DÉPÔT DE PROJET POUR LES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QU’aura lieu la 28^e édition des journées de la culture organisées par Culture pour tous et Hydro-Québec en partenariat avec la MRC de La Haute-Côte-Nord;

ATTENDU QUE cette année, la municipalité des Escoumins souhaite organiser l’événement « Venez danser avec Hervé » le 27 septembre 2024 dans le cadre des journées de la culture;

ATTENDU QUE monsieur Hervé Caron, chansonnier, viendra animer une soirée sur le thème de la chanson francophone;

ATTENDU QUE le rappeur Alexandre Desrosiers viendra également nous présenter quelques titres lors de cette soirée;

ATTENDU QUE cet événement sera gratuit et inclusif pour permettre à toutes et à tous de profiter de cette soirée;

ATTENDU QU’il y a lieu de déposer une demande d’aide financière pour les journées de la culture pour le projet « Venez danser avec Hervé » auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord, intermédiaire pour Culture pour tous et Hydro-Québec au montant de 1 300 \$ (mille trois cents dollars);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le dépôt d’une demande d’aide financière pour les journées de la culture pour le projet « Venez danser avec Hervé » auprès de la MRC de La Haute-Côte-Nord, intermédiaire pour Culture pour tous et Hydro-Québec au montant de 1 300 \$ (mille trois cents dollars);

QUE madame Juliette Renard, agente de développement, soit autorisée à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-haut.

N° 24-07-169

FIN DU LIEN D’EMPLOI DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE DE SECRÉTAIRE AU GREFFE

ATTENDU QUE Mme Sophie Bouchard occupe la fonction de greffière-trésorière adjointe de la municipalité depuis le 10 août 2020;

ATTENDU QUE Mme Sophie Bouchard a signé avec la municipalité un contrat de travail le 21 octobre 2022.

ATTENDU QU’à titre de greffière-trésorière adjointe, Mme Sophie Bouchard bénéficie des protections prévues aux articles 267.0.1. à 267.0.6 du *Code municipal du Québec* en cas de destitution, suspension sans traitement ou réduction de traitement par la municipalité.

ATTENDU QUE le 10 juillet 2024, Mme Sophie Bouchard a remis à la direction générale une lettre de démission avec prise d’effet le 9 août 2024.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'à la date de prise d'effet de la démission de Mme Sophie Bouchard, des sommes seront dues de part et d'autre du fait de la fin de son lien d'emploi avec la municipalité.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Stéphanie Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la Municipalité de Les Escoumins prenne acte de la lettre de démission de Mme Sophie Bouchard datée du 10 juillet 2024, avec prise d'effet le 9 août 2024;

QUE l'autorisation soit donnée à la directrice générale à signer l'entente de fin d'emploi à intervenir entre la municipalité et Mme Sophie Bouchard dont le projet d'entente est joint à la présente;

QUE la directrice générale, madame Andrée Lessard, soit autorisée à afficher l'offre d'emploi pour l'embauche d'un ou une secrétaire au greffe.

N° 24-07-170

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À **19 h 23** l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS


DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 1



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal